

## Compte rendu de séance

Séance du 19 juillet 2021

L'an 2021, le 19 juillet 2021 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Gilles MICHEL, Maire.

**Présents**: M. Gilles MICHEL, Maire, Mmes : Corine COLLIGNON, Marie LAHR, Karine LAMBIN, Viviane MEUNIER, MM : Romuald COCU, Sébastien DI FIORE, Sébastien GIRARD, Stéphane JENNEPIN, Jean-Pierre LOUIS.

**Absents excusés** : Mme Céline AUBRY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LOUIS  
Monsieur Arnaud HANNEQUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles MICHEL  
Mme Magali CLARY-NOIZET ayant donné pouvoir à Madame Corine COLLIGNON.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 9 juillet 2021

**Date d'affichage** : 9 juillet 2021

**Acte rendu exécutoire :**

après dépôt en PRÉFECTURE DES ARDENNES  
le : 2 août 2021

et publication ou notification  
du : 2 août 2021

**À été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Stéphane JENNEPIN

**Objet(s) des délibérations :**

### SOMMAIRE

ATTRIBUTION DU MARCHE DE LA RUE DE LA BELLE VUE - 2021\_030  
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021\_031

Etant donné que la commission des finances s'est réunie le lundi 12 juillet 2021 le Maire propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour à savoir le vote des subventions aux associations. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le rajout du point à l'ordre du jour à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2021

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu du 23 juin 2021.

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA RUE DE LA BELLE VUE – 2021\_030

Suite au marché lancé selon la procédure adaptée en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de la rue de la Belle Vue, la Commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet 2021, a retenu l'offre suivante :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de la Société EUROVIA pour un montant de 290 290.40 Euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de l'état et autres organismes.

### ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 – 2021\_031

Après étude des différents dossiers de demande de subvention des associations par la commission des finances qui s'est réunie le lundi 12 juillet 2021 avec un avis unanime favorable

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DES SUBVENTIONS
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
FETES ET ANIMATIONS	0 €
GESPUNSART OMNISPORTS	900 €
CHASSE BARANSART	500 €
LES COLLECTIONNEURS DU MALBROUGH	800 €
LES AMIS DE LA LUTINIÈRE	150 €
LES PETITS CURIEUX	0 €
SPA Filiale ARDENNES	120 €
NOUZON AGE	80 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	150 €
FOYER EDUCATIF COLLEGE JEAN ROGISSART	100 €

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 26 juin 2021, Monsieur Pascal LATHUIN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et de la Vice-Présidence de la commission des bois et chasse.

En Mairie le 2 août 2021

Le Maire,

Gilles MICHEL

